

TEXTES PARUS AU *JOURNAL OFFICIEL*

■ *Journal officiel* du 30 septembre 2011

Arrêté du 22 septembre 2011 fixant le nombre de postes offerts pour la voie d'accès professionnelle au corps de l'inspection du travail organisée au titre de l'année 2012

NOR : ETSO1124362A

Par arrêté du ministre du travail, de l'emploi et de la santé en date du 22 septembre 2011, le nombre de postes offerts pour la voie d'accès professionnelle au corps de l'inspection du travail organisée au titre de l'année 2012 est fixé à 7.